

COMPTE RENDU

3èmes Rencontres Départementales Sports Nature de l'Allier



« Les sports nature : partage et
gestion de l'espace »



Conseil Général
Département de l'Allier

Le mercredi 10 décembre 2008

Préambule :

Ce commentaire est un complément aux interventions. Ceci n'est pas une retranscription exhaustive des échanges qui ont eu lieu.

Matinée

Jean-Paul DUFREGNE, Président du Conseil Général de l'Allier

« Accueil et ouverture de la journée »

Jean-Paul DUFREGNE introduit ces 3èmes Rencontres Départementales Sports Nature en remerciant les différents intervenants d'avoir accepté de témoigner. Le Président du Conseil Général rappelle l'engouement des français pour le sport et plus particulièrement pour les sports nature ; il souligne l'intérêt du territoire départemental pour les activités de randonnée pédestre, équestre, cyclotouriste (projet de vélo-routes voies vertes) et nautique, pour les activités d'escalade, etc. L'Allier, département vert, est le support d'évènements sportifs comme Allier Pleine Nature, Raid La Madeleine, des trails et autres championnats et randonnées.

Jean-Paul DUFREGNE indique d'ailleurs que Vichy accueillera une manche de Coupe du Monde de canoë-kayak course en ligne en 2010 et les Championnats du Monde en 2011.

Le Président précise que ces rencontres font suite aux rencontres thématiques de la CDESI, commission sur laquelle s'appuie le Conseil Général pour établir sa politique de développement maîtrisé des sports nature. A ce sujet, la CDESI s'est réunie le 24 juin 2008 et a adopté le principe de création du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, plan qui recense les lieux de pratique reconnus par tous et dont la pérennité est assurée. L'Assemblée Départementale se prononcera sur les modalités d'inscription en session de décembre 2008.

Le Président revient sur les rencontres et sur la problématique du partage de l'espace en évoquant l'accident de chasse qui a entraîné la mort d'un jeune vététiste en Ardèche fin octobre. Ces rencontres sont un lieu d'échanges et de débats autour d'expériences locales mais aussi extérieures au département. Cette année, le thème retenu est une conséquence du développement des pratiques sportives de nature et il soulève des problématiques relatives à la conciliation des usages, au partage des espaces, au droit de propriété, etc.

Le Président du Conseil Général remercie les participants d'avoir répondu présent à l'invitation et leur souhaite une bonne journée d'échange.

Intervenant : François HAUSHERR, Conseiller technique au Pôle Ressources

National Sports Nature

«Sports nature, partage et gestion de l'espace »

Voir document PDF

François HAUSHERR présente le positionnement de l'Etat vis-à-vis des sports nature ainsi que le fonctionnement du Pôle Ressources National Sports Nature.

Pas de questions.

Intervenant : Pascal VAUTIER, Chargé de mission Aménagement du Territoire et Développement Durable au Comité National Olympique et Sportif Français
«Mouvement sportif et sports nature »

Voir document PDF

Pascal VAUTIER, en plus d'être chargé de mission au CNOSF, est également Président de la Fédération des Conservatoires et pratiquant de sports nature et plus particulièrement de spéléologie.

Après avoir présenté le CNOSF et son rôle, Pascal VAUTIER brosse un constat des sports nature tant en termes de développement, de structuration, d'acteurs, d'outils existants et pose la problématique sur l'accès au site, sur l'avenir des pratiques sportives et sur les réponses du mouvement sportif.

Il ressort de cette intervention que la concertation est essentielle pour le bon développement des pratiques sportives de nature ; pour cela il est important de s'appuyer sur les CDESI qui se mettent en place et sur les commissions sports nature dans les CROS et CDOS dont le CNOSF préconise l'installation. L'objet de ces commissions est divers puisqu'elles doivent permettre d'identifier les personnes ressources, de collecter les informations concernant chaque discipline, d'avoir une stratégie commune, d'identifier les besoins, de préparer le PDESI, etc.

Pascal VAUTIER termine son allocution en montrant l'engagement des départements sur les dispositifs CDESI/PDESI, PDIPR et PDIRM.

Questions / Débat

Nathalie DAUSSY, Directrice Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative témoigne sur l'approche des sports nature en Nouvelle-Zélande qui est très structurée. Là bas, les sports de nature se déroulent dans des parcs dont l'accès est en général payant. Ceci est très choquant pour des français dont l'accès à la nature est souvent très facile. Les chemins sont tracés et aménagés de telle façon que l'ascension d'un volcan se fait par des marches jusqu'au sommet. Il est impossible de sortir du chemin et donc d'appréhender la nature comme on le souhaite. C'est comme cela et tout le monde trouve cela très bien car il s'agit de protéger la nature. Nathalie DAUSSY précise que c'est plus simple en Nouvelle-Zélande car il n'y a qu'un seul interlocuteur par parc ; elle étend sa réflexion sur les dispositifs très lourds de concertation que l'on trouve en métropole.

Pascal VAUTIER indique qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter si ce n'est qu'il faut rapporter cela à la densité de population et à la façon dont on envisage l'accès aux espaces naturels. Pascal VAUTIER prend l'exemple de l'aménagement des dunes sur la côte atlantique au 15 septembre afin d'éviter le piétinement ; malgré certains écarts, la majorité des promeneurs emprunte ces aménagements et respecte le milieu. Il précise qu'il y a certainement à s'inspirer sur les pratiques d'autres pays afin d'éventuellement les adapter en France mais en gardant à l'esprit la culture et les habitudes que sont les nôtres.

Joël HERBACH, Président d'Allier Sauvage, indique que ce qui est vu comme milieu naturel n'est pas totalement naturel et qu'il est important de prendre en compte la vie locale en n'oubliant pas que les gens pratiquaient d'autres types d'activités auparavant. Monsieur HERBACH indique qu'il est important d'identifier quel développement nous voulons, est-ce qu'il s'agit d'un développement social, économique, touristique. Mr HERBACH pense que jusque là, l'activité sportive était organisée par les fédérations et que maintenant elle entre dans une logique commerciale.

Pascal VAUTIER répond que sur l'approche locale, il peut difficilement s'exprimer n'étant pas du territoire et qu'il laisse ce débat aux participants de la tribune. Il est cependant évident que cela suppose une connaissance des enjeux et de la réalité du terrain. Mr VAUTIER souligne que comme l'indiquent les premières pages du guide méthodologique des documents d'objectif NATURA 2000, l'état satisfaisant de conservation de la nature et de la biodiversité l'a été bien souvent grâce à la présence d'activité humaine. Un certain nombre d'actions de protection du milieu consiste à trouver l'harmonie entre l'homme et la nature et non pas mettre les milieux naturels sous cloche. Il est donc important de se pencher sur un accès raisonné à la nature.

Tribune

Nicolas THOLLET, Conseiller Général de l'Allier, Subdélégué aux sports et à la Vie Associative

Jeanne LAUMAIN, Présidente de la Commission sports nature du CDOS
Jean-Paul NEBOUT, Responsable du Centre Régional de la Propriété Forestière
Guy SOAHLAT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier

Bruno SCHIRMER, représentant du Conservatoire des Sites de l'Allier
Chantal BARDET, Maire de Toulon-sur-Allier

Comment le mouvement sportif départemental appréhende-t-il le développement des sports nature ?

Jeanne LAUMAIN indique que le Comité départemental olympique et sportif participe aux travaux de la CDESI et a tenu informé les comités départementaux des avancées de la commission.

Mme LAUMAIN précise que les pêcheurs ou les motorisés pourraient faire partie du collège des sportifs puisqu'ils sont licenciés d'une fédération sportive. Les travaux du CDOS s'appuient largement sur l'agenda 21 du mouvement sportif. La commission du CDOS s'intitule d'ailleurs « Sports Nature et développement durable ».

Mme LAUMAIN rappelle les deux objectifs de la commission :

- respecter et prendre en compte la diversité des pratiques sportives traditionnelles et régionales et promouvoir le sport comme patrimoine de la société
- s'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature.

Mme LAUMAIN aborde ensuite trois exemples sur lesquels la commission sport nature du CDOS a travaillé. Il s'agit de la manifestation Nagez Grandeur Nature, du point d'accueil VTT labellisé FFCT et du canoë-kayak.

Jean-Paul NEBOUT rappelle que le département de l'Allier est relativement peu boisé (130 000 hectares de forêts dont 80 % sont privées). Il y a un grand nombre de propriétaires forestiers puisqu'on en dénombre près de 30 000.

Mr NEBOUT souhaite aborder deux types de fréquentation. La première et la plus importante est une fréquentation libre non organisée; cette dernière est tolérée et c'est en fait le cas général dans le bourbonnais. Mr NEBOUT souligne le fait qu'il s'agit malgré tout d'une fréquentation très modeste, souvent organisée ; il a été recensé une trentaine d'activités. Mr NEBOUT tient à rappeler qu'il n'y a pas de conflits d'usage majeurs aujourd'hui ; dans un contexte rural difficile, il est important d'avoir une approche équilibrée en terme de partage de l'espace puisque nous sommes dans une démarche de complémentarité des activités et non pas d'opposition. Mr NEBOUT insiste sur l'intérêt du dialogue pour l'élaboration de projet et du conventionnement.

Mr THOLLET intervient en rappelant la décision du Préfet sur la mise en place de battues administratives en forêt de Tronçais les dimanches de décembre 2008 ; l'activité des promeneurs et randonneurs est donc remise en cause le dimanche et Mr THOLLET interroge le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Allier sur cette mesure.

Mr SOAHLAT réprecise qu'il s'agit bien d'une décision préfectorale et que la fédération soutenait ces battues administratives compte tenu des dégâts agricoles engendrés par le gibier. Concernant la date décidée, le dimanche, Mr SOAHLAT pense que ce n'est pas le meilleur jour qui a été choisi. Les promeneurs ont peut être été gênés, mais le président souligne que lors de cette battue, les personnes présentes étaient là pour manifester.

Mr SOAHLAT pense que la chasse est vue comme la bête noire des sports nature car il y a des armes, mais il précise que les conditions de sécurité ont largement évolué notamment en ce qui concerne l'obtention du permis, la signalisation. Le président pense qu'il y a de la place pour tout le monde et indique que la chasse n'occupe l'espace (avec des armes) que six mois de l'année.

Bruno SHIRMER présente le CSA et précise qu'il est de plus en plus associé aux politiques publiques et notamment à l'élaboration des zonages d'urbanismes tel que les schémas de

cohérence territoriale ; le CSA est également membre de la CDESI afin d'apporter son expertise en matière environnementale.

En tant que gestionnaire d'espace, le CSA associe les différents acteurs et usagers concernés par un territoire et ce afin d'évoquer le zonage, c'est-à-dire indiquer les zones vraiment fragiles sur lesquelles l'activité est déconseillée et les zones où il n'y a pas de problème particulier. Il s'agit de trouver des compromis. Ensuite, on parlera de compatibilité des pratiques, c'est-à-dire adapter ou modifier certains éléments afin que la pratique puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Mr SCHIRMER illustre ce qui se passe dans le sud du département, sur les coteaux calcaires, où la cohabitation avec la chasse ne pose aucun souci. Ensuite il prend l'exemple du rocher de Lignerolles classé en Natura 2000 où il y a une falaise d'escalade et une via ferrata. Pour terminer, il est question du Val d'Allier et de la pratique du canoë-kayak où une concertation entre loueurs, collectivités, pratiquants et gestionnaires a été lancée. Une étude sur l'impact et la fréquentation a été menée par le CSA en 2008 ; une difficulté a été rencontrée, il s'agit d'obtenir des données chiffrées de la part des loueurs. Il ressort qu'une sensibilisation est essentielle afin d'informer les pratiquants sur les points de débarquements afin d'éviter une sur fréquentation des grèves et îles sableuses et donc un dérangement de l'avifaune.

Mr THOLLET revient sur le travail mené sur la rivière Allier et il indique que le Conseil Général en partenariat avec les différents acteurs de la CDESI est en réflexion pour l'élaboration d'un code de bonne conduite.

Questions / débat

Monsieur HERBACH, Président d'Allier Sauvage, souhaite faire part du travail mené par son association sur la rivière Allier. Il s'agit de l'élaboration d'une méthode d'évaluation des pressions exercées sur les milieux naturels de l'Allier par les différentes pratiques à partir des traces laissées en fin de saison. Le président indique que ce travail sera communiqué en début d'année.

Mr HERBACH revient sur l'étude du CSA et pense que ce travail a manqué de rigueur et qu'il est difficile d'en tirer des conclusions.

Il insiste sur le fait que son association travaille pour la protection de l'environnement en relation avec la vie locale.

Après-midi

Intervenant : Ivan BIZET, Conseiller d'Animation, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

«La réglementation en matière d'organisation des manifestations de sports nature »

Voir document PDF

Ivan BIZET brosse de manière très précise les modalités d'organisation d'une manifestation sportive de nature. Lors de cette intervention, Mr BIZET distingue les manifestations motorisées des manifestations non motorisées ainsi que les manifestations compétitives et non compétitives.

Il rappelle les obligations de l'organisateur en matière de déclaration aux différents services de l'Etat, ses devoirs en matière de protection des participants, des personnes tierces et de l'environnement.

Cette intervention très détaillée permettra à tout organisateur d'avoir une vision exhaustive des démarches à effectuer pour le bon déroulement de son évènement.

Intervenant : Jacques BURLLOT, Conseiller Sport, Conseil Général des Côtes d'Armor

«Présentation de l'acte d'engagement du Conseil Général des Côtes d'Armor pour l'organisation des manifestations sportives»

Voir document PDF

Jacques BURLLOT expose le travail mené par le Conseil Général des Côtes d'Armor concernant la gestion des manifestations sportives de nature. Suite au succès des manifestations sports nature (une centaine de trails regroupant chacun entre 500 et 800 participants), le département des Côtes d'Armor a instauré un acte d'engagement destiné dans un premier temps aux trails. L'objectif poursuivi était bien de faire perdurer ces manifestations tout en contrôlant leur impact. Mr BURLLOT présente alors la méthode d'administration et l'outil de système d'information géographique indispensable pour confronter les informations environnementales avec les tracés des manifestations. L'intervenant indique alors les conditions de réussite de cette politique et nuance son propos avec les pratiques motorisées non subventionnées par le département et donc non suivies.

Questions / débat

Martine ROUSSON, Conseil Général de la Haute Loire : quelle est la limite entre l'action de la CDESI et celle du Conseil Général ? Le travail effectué n'est-il pas du ressort de la CDESI ? Ou celui-ci a-t-il été délégué par la CDESI au Conseil Général ?

Jacques BURLLOT : la CDESI est composé de 42 membres et 3 collègues ; il n'est pas possible de réunir chaque fois la CDESI pour prendre une décision. La CDESI valide la démarche et c'est au service d'interpeller le collègue environnemental lorsque cela est nécessaire.

Fédération de motocyclisme : Où en sommes-nous pour le PDESI de l'Allier ?

Nicolas THOLLET indique que lors de la séance plénière du 24 juin 2008, la CDESI a validé le principe de création du PDESI. Ce plan sera proposé aux élus du conseil général fin décembre.

En ce qui concerne l'intégration de la fédération de motocyclisme au sein de la CDESI, Loïc MARTINET indique qu'il y a déjà un représentant et qu'il n'est pas prévu de faire entrer d'autres membres. Mais ceci peut évoluer. Malgré tout, des acteurs extérieurs à la CDESI peuvent participer aux groupes de travail.

François HAUSHERR rappelle que le législateur a prévu les PDIRM non inclus dans le PDESI.

Il est à noter que comme la majorité des départements, l'Allier n'a pas encore souhaité mettre en oeuvre un PDIRM pour des questions de gestion.

Intervenant : Charles TRIBALAT, GTR Performance
«Les loisirs motorisés par GTR Performance»

[Voir document PDF](#)

Charles TRIBALAT présente sa structure de loisirs motorisés ainsi que ses modalités de pratiques mises en place afin de limiter les conflits d'usage, de respecter au mieux l'environnement et de faire accepter son activité par les riverains. Monsieur TRIBALAT souligne le poids économique de son activité avec les douze emplois créés et l'activité générée en parallèle telle que l'hébergement ou la restauration. Il indique que les circuits utilisés sont des itinéraires reconnus et déclarés en mairies et aux services de gendarmerie, des pompiers et du SAMU. Il précise également que ses machines respectent les normes en vigueur et que son activité de formation est un bon moyen de délivrer un message aux futurs moniteurs notamment en termes de préservations des espaces, d'attitudes à adopter pour un comportement respectueux de la nature et des autres utilisateurs.

Intervenant : Karim HAKIMI, Slide Control
«Présentation du code de bonne conduite du Parc Naturel Régional du Morvan »

[Voir document PDF](#)

Mr HAKIMI, prestataire de loisirs motorisés dans le Parc Naturel Régional du Morvan, a participé à l'élaboration du code de bonne conduite pour la pratique de ces loisirs dont l'instigateur était le Parc. Il présente l'élaboration et l'évaluation de cet outil de sensibilisation. L'édition de ce document a été précédée d'une large concertation des différents usagers et collectivités. Ce document de sensibilisation repose sur quatre principes qui sont le respect de l'environnement, de la sécurité, des autres usagers et de la propriété. Il ressort d'une évaluation de 2006 que l'expérience doit être reconduite et les loisirs motorisés doivent figurer dans la nouvelle Charte du PNR du Morvan.

Questions / débat

Mariel FONTVERNE, Vichy Val D'Allier, indique dernièrement qu'il est arrivé des plaintes concernant le quad. Quels itinéraires alternatifs mettre en place ? Et avec qui ?

Karim HAKIMI, Slide Control précise l'intérêt d'avoir un réseau d'itinéraire dense afin de diffuser la pratique et donc minimiser l'impact de l'activité. Il indique également qu'aujourd'hui il y a parfois une stigmatisation du quad.

Charles TRIBALAT, GTR Performance précise qu'il y a différents types d'utilisateurs : licenciés, encadrés et sauvages.

**Intervenant : Jean-Christophe GIGAULT, LPO Auvergne et Jean-Louis BIANCHIN,
Comité Départemental de Montagne et d'Escalade
«Pratique de l'escalade sur le Rocher St Vincent et Grand Corbeau»**

[Voir document PDF](#)

Mrs GIGAULT et BIANCHIN exposent le travail mené sur le rocher Saint Vincent pour la préservation du Grand Corbeau. Dans un souci de bonne cohabitation, les représentants de l'environnement (LPO Auvergne) et de l'activité sportive (Comité Départemental de Montagne et d'Escalade) se sont mis d'accord pour définir une période et une zone (une voie d'escalade) où il serait « interdit » de grimper afin de ne pas déranger la nidification du Grand Corbeau, oiseau rare.

Mr GIGAULT expose également d'autres expériences menées en Auvergne.

**Intervenant : Marc ESTEVE, Directeur SMAT Bassin de Sioule
«Présentation de la Charte sur la rivière Sioule»**

[Voir document PDF](#)

Mr ESTEVE présente le travail en cours sur l'élaboration d'une charte concernant l'utilisation de la rivière Sioule. Cette charte a pour objet de proposer une organisation des activités pêche et canoë. Marc ESTEVE indique qu'un travail avait été mené dans les années 80 et 90 pour la pratique avec notamment la création de barrage avec passes à bateaux et à poissons et une charte avait été adoptée pour les différents usages. Mais depuis les années 90, un manque d'animation des collectivités et une augmentation de la pratique canoë (30 000 journées/an) a engendré de nouveaux conflits d'usage. Depuis 2004, il a été décidé de relancer la dynamique.

Questions / débat

Philippe GODET, Président du Comité Départemental Canoë-kayak, pose le problème des ouvrages et de leur franchissement car ils sont souvent sur le domaine privé.

Marc ESTEVE précise qu'aujourd'hui il persiste un problème à Menat. Il n'y a pas de convention puisque les ouvrages ont été financés par les SMAT.

Philippe GODET interroge Marc ESTEVE sur les lâchers d'eau qu'il estime insuffisants et irréguliers.

Marc ESTEVE indique que globalement le débit est supérieur à la moyenne puisque la Sioule est considérée comme rivière migratoire. Malgré cela, il a été demandé à EDF d'étaler les lâchers d'eau mais le SMAT n'a pas de maîtrise là-dessus. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a permis d'améliorer les choses. Chaque utilisateur s'approprie la rivière et la cohabitation est compliquée.

**Nicolas THOLLET, Subdélégué aux Sports et à la Vie Associative
«Discours de clôture»**

Monsieur THOLLET remercie tous les intervenants et participants ainsi que l'équipe du Service Sports et Jeunesse. Cette journée s'inscrit dans la continuité des deux précédentes.

La demande en matière de sports nature est de plus en plus forte et le Département de l'Allier a sa carte à jouer dans ce domaine de part la diversité de ses espaces. On s'est bien rendu compte aujourd'hui que concilier les différentes pratiques n'est pas chose aisée et les problématiques sont diverses et variées.

Anticiper ces problématiques est une manière d'avancer dans le bon sens ; discuter, débattre et proposer des solutions, ce qui s'est passé aujourd'hui, permet de penser que l'Allier a débuté sur de bonnes bases.

Mr THOLLET rappelle le principe d'inscription au PDESI qui porte sur cinq points :

- recensement des lieux de pratique
- inscription dans une démarche de développement maîtrisé des sports nature
- reconnaissance des lieux de pratique pérennes et sécurisés
- mise en avant de son adéquation avec les enjeux environnementaux et autres usages
- valorisation des lieux de pratique

La CDESI peut se résumer de cette manière. Le « C » pour concertation, le « D » pour débat autour d'une culture commune et valeurs partagée, le « E » pour évaluation, socle de la transversalité, le « S » pour structuration de la filière sports nature et le « I » pour impulsion d'une approche globale.

La CDESI a un rôle important à jouer en élaborant le PDESI qui peut s'interpréter de cette manière. Le « P » pour promouvoir le développement maîtrisé des sports nature, le « D » comme dynamiser les territoires et les espaces naturels, le « E » comme élaborer une stratégie d'ensemble coordonnée et cohérente, le « S » pour sensibiliser à la qualité et à la diversité environnementale et le « I » pour innover en conciliant développement économique et épanouissement humain. La politique sports nature est en marche dans l'Allier et c'est grâce à vous qui faites partager vos expériences et difficultés qu'il sera possible d'avancer.

Mr THOLLET invite les participants à se rendre au vin d'honneur.